



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2025

Délibération du CCAS n° DEL CCAS 2025-005

Le **25/04/2025** à 07h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûment convoqué le **17/04/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Michèle SECRET, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6

CHEVALIER Laurent, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, VIOLLET Michèle, TEXIER Mireille, GAL Marie-Madeleine

Procurations : 2

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, DERONZIER Michel a donné pouvoir à SECRET Michèle

Absents : 3

VIOLLET Pierre, DERONZIER Michel, HAMARD Patrick

Secrétaire :

VIOLLET Michèle

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 28/04/2025

Publication le 12/05/2025

Objet : CCAS DE VIRY – Affectation des résultats 2024

Madame la Vice-Présidente propose l'affectation des résultats du compte administratif 2024 au budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-5, les articles R. 2311-1 et suivants, et les articles L. 1612-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide de reprendre les résultats 2024 comme suit :

- Les **10 260,27 €** d'excédent de fonctionnement 2024 sont reportés en recettes de fonctionnement au budget 2025 à l'article 002.

Résultat du vote :

Pour : 8 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La Secrétaire,
Michèle VIOUET

Signé le 28/04/2025

Signé le 28/04/2025

Michèle SECRET
Vice-Présidente du C.C.A.S.